

Annexe 5

Modèle de lettre de consultation

La lettre de consultation mentionnée à l'article A.323-1 comporte au moins :

- 1° L'indication du candidat sélectionné ;
- 2° Les informations relatives à l'identité et aux coordonnées de l'acheteur public ;
- 3° L'objet du marché ;
- 4° Les références de l'avis d'appel public à la concurrence publié ;
- 5° Lorsque la lettre de consultation n'est pas accompagnée des documents de la consultation, l'adresse du service ou, le cas échéant de l'entreprise de reprographie, auprès duquel ou de laquelle les documents de la consultation peuvent être obtenus ou les conditions d'accès à ces mêmes documents ;
- 6° Les modalités selon lesquelles les offres doivent être présentées ;
- 7° Les date et heure limites de réception des offres et adresse à laquelle les offres doivent être transmises ;
- 8° L'indication de la date d'envoi de la lettre de consultation.